



Belfort, le 08/11/2018



Contact : Direction des Finances  
03 84 54 56 22

**Objet : Dématérialisation des factures**

Madame, Monsieur,

En moins de 2 ans, plus de 450 fournisseurs ont adopté *Chorus Pro* (<https://chorus-pro.gouv.fr>) pour envoyer leurs factures électroniques à nos collectivités. Avec cette **solution gratuite et sécurisée** mise en place par l'Etat, ils bénéficient d'un **délai de paiement raccourci**, réalisent des **économies** et disposent d'une **traçabilité** et d'un suivi en ligne. Et vous, où en êtes-vous avec la dématérialisation ?

**Votre entreprise est-elle une PME ?**

**OUI**

Votre passage obligatoire à Chorus est imminent (1<sup>er</sup> janvier 2019\*). N'attendez pas le dernier moment et commencez dès à présent vos tests en conditions réelles !

Pour cela consultez le document ci-joint pour trouver la réponse à toutes vos questions.

**NON**

Votre passage obligatoire à Chorus est pour 2020\* (TPE), mais vous pouvez déjà bénéficier de tous les avantages de Chorus.

Nous avons conçu le document ci-joint pour vous y aider.

\*Selon le calendrier défini par la loi du 2 janvier 2014

Vos factures dématérialisées adressées à nos collectivités devront obligatoirement comporter les informations indiquées sur les bons de commande (cf. modèle au dos de ce courrier) :

- Le **numéro de SIRET** de la collectivité facturée (cf. liste au verso)
- Le **numéro d'engagement**

Pour plus d'information, consultez le site *Communauté Chorus Pro* (<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>) dédié à la préparation à la facturation électronique. La Direction des Finances est également à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche de dématérialisation.

**Damien Meslot**

Maire de Belfort, Président du Grand Belfort

**Liste des SIRET :**

Collectivité	Budget	SIRET
<b>Grand Belfort</b> Communauté d'Agglomération  N° TVA : FR74 200 069 052	Principal	200 069 052 00013
	Eau	200 069 052 00096
	Assainissement	200 069 052 00070
	Déchets ménagers	A partir du 01/01/2019 : 200 069 052 00013 (jusqu'au 31/12/2018 : 200 069 052 00088)
<b>Ville de Belfort</b>  N° TVA : FR27 219 000 106	Principal	219 000 106 00019
	CFA	219 000 106 00175
<b>SMGPAP</b> (Syndicat mixte de Gestion de Parcs Automobiles Publics)  N° TVA : FR02 259 000 990	Principal	259 000 990 00012

**Modèle du cartouche CHORUS (bon de commande et fiche d'engagement) :**

Références de la facture électronique		C H O R U S
Siret:	21900010600019	
Engagement:	CP2017/X000789/1	
Marché:	Service: _____	